url :Â http://ugtg.org/spip.php?article1671

Marigalant Péyi Doubout : Communiqué de l'UGTG aprÃ"s la mise sous contrà le judiciaire du jeune MarigalantÃ"

- Actualité -

Date de parution : 10 décembre 2011

Date de mise en ligne : lundi 12 décembre 2011 Mis à jour le : lundi 12 décembre 2011

10 11 Jour 10 1 101101 12 0110 1011010 2011

UGTG.org

COMMUNIQUE de LâEuros "UGTG

APRES LA MISE SOUS CONTROLE JUDICIAIRE DU JEUNE STAGIAIRE MARIE-GALANTAIS

« Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir». Encore une fois, cette phrase tirée dâEuros"une fable de la Fontaine prend tout son sens en Guadeloupe.

Le jeune stagiaire Marie-Galantais arrêté vendredi soir, aura été **extradÃ**© vers la Guadeloupe ce dimanche 11 décembre vers 9 heures par hélicoptère, après 36 heures de garde à vue.

Durant la garde à vue, il nâEuros"aura jamais été vu par un avocat. Les gendarmes lui diront ainsi quâEuros"à son pÃ"re quâEuros"il sera transféré en Guadeloupe le dimanche matin avec interdiction de revenir à Marie-Galante et quâEuros"il devait trouver un logement en Guadeloupe avant même sa présentation devant le juge.

Il est accusé de violences sur un gendarme sans incapacité de travail et de détention de substances dangereuses alors que rien nâEuros"a été trouvé en sa possession. Aussi bien en garde à vue que devant le juge, le jeune stagiaire a rejeté toutes ces accusations. En définitive, Il a été placé sous contrà le judiciaire avec obligation de se présenter chaque semaine à la gendarmerie de Baie-Mahault et surtout **INTERDICTION DE SE RENDRE A MARIE-GALANTE** comme lâEuros"avaient indiqué les gendarmes la veille. Et pourtant, ce jeune est stagiaire à lâEuros"école de la deuxià me chance de Marie-Galante et il réside chez ses parents à Ducos à Marie-Galante.

Là encore, lors de sa comparution devant le juge des libertés ce dimanche matin, Il nâEuros"a pas non plus été assisté dâEuros"un avocat. Vers midi, il a été abandonné sans argent, sans domicile devant le tribunal de Pointe-à -Pitre. Alerté la veille, un parent de la famille le prenait en charge.

Sa ki vé konprann, konprann âEuros" sa ki vé pa konprann, pa konprann!

Ce traitement trÃ"s particulier réservé à ce jeune Marie-Galantais nâEuros"est pas sans nous rappeler la fameuse affaire de cette jeune femme bien « chargée » issue dâEuros"une grande famille ayant ses entrées à lâEuros"Elysée. Visiblement, ce nâEuros"est pas le cas de ce jeune. Il nâEuros"est que le fils dâEuros"un couple de travailleurs Marie-Galantais comme beaucoup dâEuros"autres qui luttent contre la *pwofitasyon*, le mépris et lâEuros"injustice.

LâEuros"UGTG réaffirme que face à la détermination des Travailleurs et du Peuple de Marie Galante, lâEuros"Etat colonial Français joue la carte du pourrissement et de la provocation. LâEuros"objectifrecherché est de légitimer la répression et lâEuros"évacuation de la « place du 01 Décembre » et de la salle de la communauté des communes. Bien entendu, une telle manÅ"uvre nâEuros"est possible quâEuros"avec le soutien des élus et parlementaires Guadeloupéens particuliÃ"rement ceux de Marie-Galante qui ont fait le choix de traiter ceux qui luttent pour la vie avec le plus grand mépris.

LâEuros"UGTG:

- [-] Exige lâEuros"arrêt de la répression et lâEuros"ouverture des négociations sur les revendications des Travailleurs et du Peuple de Marie-Galante ;
- [-] Exhorte les travailleurs et le Peuple de Marie-Galante singuli¨rement les jeunes, ne pas c©der la

provocation et à poursuivre le combat dans lâEuros"unité et la solidarité jusquâEuros"Ã la victoire ;

- [-] Apporte son soutien sans faille aux Travailleurs et au Peuple de Marie-Galante en lutte*kont tout pwofitasyon* ;
- [-] Condamne le mépris affiché par le Préfet, les présidents des collectivités, la ministre des colonieset les élus de Marie-Galante ;
- [-] Invite les Travailleurs et le Peuple de Guadeloupe à soutenir la lutte des MarieâEuros "Galantais pour le droit à la vie.

GWADLOUP âEuros" MARIGALANT MENM KONBA- NON A LA REPRESSION{{}}

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à -pitre, le 11 Déc. 2011